

Procès-verbal d'assemblée générale d'une société

Ces décisions concernant la société suivante : A&MB Annaïk et Michel Barbé SARL.

L'assemblée a eu lieu le 27 février 2025 à Bléneau.

Cette assemblée a été dirigée par Me Annaïk Barbé, qui a demandé que l'assemblée soit tenue conformément aux statuts de la société.

Le discours du président a été lu et annexé au procès-verbal de cette assemblée.

Renseignements sur la société

Forme juridique : SARL

Siège social : 16 Av. Jean Jaurès, 89220 Bléneau, France

Capital social : 45 734,71€

Associés

Les associés suivants ont participé à la réunion et ont signé le formulaire de participation ci-dessous :

Me Annaïk Barbé avec 250 actions.

Mr Michel Barbé avec 50 actions.

Ordre du jour

Les associés ont été appelés à cette assemblée pour délibérer sur les résolutions suivantes qui seront mises aux voix.

- a. Modification de l'objet social
- b. Modification statutaires
- c. Formalités et publicité

Modification de l'objet social

1. La collectivité des associés décide de modifier l'objet social par adjonction de nouvelles activités : L'acquisition, la souscription, la détention, la gestion et la cession, sous toute forme, de toutes parts sociales, actions et de toutes valeurs mobilières dans toutes sociétés ou entités juridiques, créées ou à créer, françaises ou étrangères, en vue du développement de la société, quels que soient leur objet social et leur forme ;

- Plus particulièrement, la réalisation de toutes prestations de services relatives à la communication et à la gestion administrative des investisseurs associés de la Société

- Et plus généralement, toutes opérations mobilières ou immobilières, industrielles, commerciales ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou à tous objets similaires ou connexes, ou pouvant être utiles à cet objet ou de nature à en faciliter la réalisation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Modification statutaires

2. En conséquence de l'adoption de la résolution susvisée, le préambule et l'article 2 des statuts sont modifiés comme suit :

« Les soussignés :

- Monsieur Michel BARBÉ.

Né le 30 avril 1960 il LA TRONCHE (Isère).

De nationalité française. Et

- Madame Annaïk ETIENNE épouse BARBÉ. Née le 27 mars 1971 à LA TRONCHE (Isère).

De nationalité française.

Demeurant 16 Avenue Jean Jaurès - 89220 BLENEAU.

Marié sous le régime de la communauté légale.

Ont établi ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée devant exister entre eux. »

« Article 2 - OBJET

La société a pour objet en France et à l'étranger

La conception, le conseil, l'aménagement d'espaces, la sous-traitance en matière d'Architecture intérieure et d'espaces éphémères.

La conception, le conseil, la sous-traitance en matière de scénographies d'exposition et de spectacles.

la conception, le conseil, la sous-traitance, l'édition, l'achat et la revente de Design objet et

mobilier.

La conception, le conseil, l'édition dans l'activité de graphiste.

-La création, l'édition, l'exposition, la diffusion, l'achat et la revente, la reproduction de photographies.

La création, la réalisation, l'édition, l'exposition, la reproduction et la vente de peintures, sculptures et illustrations.

Le Conseil, intermédiation, développement personnel, stratégie, stratégie opérationnelle, développement international, image de marque, branding, communication, stratégie de communication, relation publiques, relations presse, développement de business model, mentoring de start up, stratégie d'innovation.

Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement ;

La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

- L'acquisition, la souscription, la détention, la gestion et la cession, sous toute forme, de toutes parts sociales, actions et de toutes valeurs mobilières dans toutes sociétés ou entités juridiques, créées ou à créer, françaises ou étrangères, en vue du développement de la société, quels que soient leur objet social et leur forme ;

- Plus particulièrement, la réalisation de toutes prestations de services relatives à la communication et à la gestion administrative des investisseurs associés de la Société

- Et plus généralement, toutes opérations mobilières ou immobilières, industrielles, commerciales ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou à tous objets similaires ou connexes, ou pouvant être utiles à cet objet ou de nature à en faciliter la réalisation. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Formalités et publicité

3. Formalités et publicité

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet

d'accomplir les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

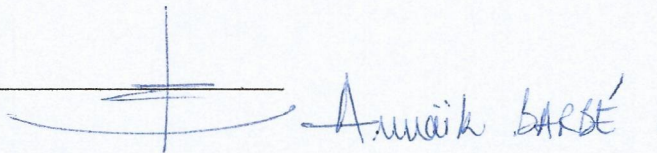
Dispositions générales

4. Toutes ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.
5. Tous les sujets à l'ordre du jour ont été abordés et il n'y a pas d'autres commentaires ou questions à formuler. La réunion est terminée.

Fait à Bléneau, le 27 Février 2025.

SIGNATURE DE L'ENSEMBLE DES ASSOCIÉS DE LA SOCIÉTÉ

Me Annaïk Barbé

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Annaïk BARBÉ', written over a horizontal line.

Mr Michel Barbé

A handwritten signature in blue ink, appearing to be a stylized 'M', written over a horizontal line.